

Diplôme d'Université Recherche et développement Valorisation

Modalités d'inscription

Les inscriptions seront ouvertes
à partir du 1^{er} septembre
jusqu'à fin décembre.

Pour les étudiants en formation initiale

- > Les étudiants de L3, M1 et M2, devront suivre le cours de propriété intellectuelle sur l'année, délivré en Master 1.
- > Les frais d'inscription à la formation sont de **150 euros** réglés à la faculté de droit.

Pour les personnes en formation continue

- > Si les personnes ne peuvent pas suivre le cours de master 1 de propriété intellectuelle, une mise à niveau spécifique en propriété intellectuelle sera dispensée avant de suivre le DU.
- > Le coût de la formation est de **1600 euros** à verser au **Service de Formation Continue (SFC-UM)** :
sfc@umontpellier.fr.

L'inscription à la formation
se fait à la faculté de droit de Montpellier,
par mail à l'adresse suivante :
elisabeth.tardieu-guigues@umontpellier.fr

...et diplômés !

LDP, bureau n°221 - 14, rue du Cardinal de Cabrières
34060 Montpellier



CABINET REGIMBEAU
Propriété Intellectuelle
Conseils en Propriété Industrielle
European Patent and Trademark Attorneys

DURÉD-vin-08/2016

Diplôme d'Université

Recherche et développement Valorisation

La propriété intellectuelle appliquée
aux données et recherches scientifiques

alerté ?
informé ?

Formation initiale et continue
dans le cadre du
Laboratoire de Droit Privé
de la Faculté de Montpellier

/ Université Montpellier / Faculté de droit et de sciences politiques /
34060 Montpellier



CABINET REGIMBEAU
Propriété Intellectuelle
Conseils en Propriété Industrielle
European Patent and Trademark Attorneys

Diplôme d'Université Recherche et développement Valorisation

Formation initiale et continue dans le cadre du Laboratoire de Droit Privé de Montpellier

La propriété intellectuelle ayant pour objet
les données et recherches scientifiques

Formation

Une formation diplômante qui propose aux personnels des organismes de recherche, et aux étudiants d'étudier toutes les thématiques liées aux données et recherches scientifiques relatives au « vivant » : **production/R&D**, **diffusion/valorisation**, **exploitation/contrats** : **3 modules de cours**.

Public

- Services de partenariat et de valorisation...
- Chercheurs, chargés d'études ou de projets, responsables d'UMR,
- Étudiants L3, M1, M2 et doctorants, intéressés par la propriété intellectuelle et l'innovation.

Originalité

Ce diplôme universitaire apporte à la fois un éclairage et un approfondissement juridique sur le droit de la propriété intellectuelle appliqué à la recherche scientifique et technique.

Comment résoudre le problème de l'appropriation des données scientifiques ? Comment valoriser les données scientifiques ?

Il s'agit de comprendre à la fois les objets sur lesquels porte la recherche et de connaître les moyens de valoriser cette recherche qu'elle soit appropriable ou non.

Appropriable ?

Les moyens de valoriser les informations scientifiques se font au travers du **droit de la propriété intellectuelle** (brevet, Cov, marques...).

Non appropriable ?

Les moyens de valoriser les informations scientifiques se font au travers du **droit des obligations** (contrats : contrat d'accès, licences, MTA, transfert de techniques...).

Objectifs

**Comprendre l'aspect juridique de la recherche scientifique,
être informé sur l'environnement juridique de l'innovation
au sein de toute entreprise !**

Organisation

Une journée par semaine de mi-mars à fin juin.

Organisation pédagogique détaillée

Pour les étudiants et/ou pour la formation continue

Pré-requis

Droit de la propriété intellectuelle (M1) (33h).

ou

pour la formation continue :

mise à niveau en droit de la propriété intellectuelle (1 jour)
plus lecture d'un manuel de propriété industrielle.

Module 1 : Production/R&D (30 h)

- Modalités de « réservation » juridique du vivant (propriété contrats et responsabilité civile)
 - L'articulation COV/brevet
 - Les créations collaboratives
- La protection et exploitation du logiciel
- La protection et exploitation des œuvres scientifiques
 - Les bio-banques et collections scientifiques

Module 2 : Diffusion/valorisation (20 h)

- Stratégies de dépôt de brevet
- Veille technologique — Intelligence industrielle
 - Procédure de dépôt INPI (brevet, marque)
- Procédure de dépôt légal (bases de données, logiciel...)
- Management de portefeuilles de brevets public/privé
 - Crédit d'Impôt Recherche

Module 3 : Exploitation/contrats (30 h)

- Contrats d'accès et d'usage de matériel biologique
- Contrats de transfert de technologie (communication de savoir-faire)
 - Contrat de collaboration de recherche
 - Contrat de prestation de recherche
 - Accord de confidentialité
 - Contrat de consortium, GIS, GIP
 - Contrat de cession et licence de brevet
- Mobilité du chercheur (création d'entreprise, consultance, etc.)
 - Contrat d'incubation

alerté,
informé...